

***DELEGATION DE M. Jean Louis DAVID***

D -20090544

Protection des biens et personnes et Prévention de la délinquance par la mise en place de vidéo protection. Programme 2009. Information. Demandes de subvention. Autorisation.

Monsieur Jean Louis DAVID, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :  
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la réhabilitation des quais au sud du pont de pierre, la Ville de Bordeaux a souhaité créer des aires de sports et de loisirs à proximité immédiate des berges de la Garonne. Ce vaste parc des sports Saint-Michel, inauguré en mai 2009 est entièrement ouvert.

La qualité de cet espace, la nécessité de garantir la sécurité de l'accueil du public qui s'y presse nombreux tout au long de la semaine et l'obligation de maintenir le bon état de fonctionnement des installations sportives conduisent la Ville à équiper ce parc de moyens de vidéo protection.

Compte tenu des risques inhérents à l'affluence du public et à la vulnérabilité des équipements et conformément à la demande de la police Nationale 4 caméras sont nécessaires pour protéger ces installations sportives et dissuader les affrontements et agressions sur ces lieux.

Contigu au parc des sports Saint-Michel, le pont de pierre doit également faire l'objet d'une protection vidéo pour dissuader les regroupements et autres incivilités et trafics divers de gens mal intentionnés. 2 caméras sont donc nécessaires de part et d'autre de ce pont.

Par ailleurs, depuis plusieurs années, le cours Victor Hugo est le théâtre de nombreuses incivilités et dégradations (ex : fontaine implantée angle Victor Hugo/rue des Faures) qui contribuent aux sentiments d'insalubrité et d'insécurité partagés par de très nombreux résidents de ce secteur qui fait pourtant l'objet d'une présence soutenue des services de la police nationale et municipale et d'autres services municipaux (propreté, plaçage, agents de proximité...)

A la lumière des résultats probants constatés dans d'autres secteurs de la ville sous contrôle vidéo et conformément à l'avis obligatoire du référent sécurité placé auprès du directeur départemental de la sécurité publique, il est donc proposé de compléter les 2 caméras à contrôle d'accès déjà installées par l'implantation 3 nouvelles caméras.

Le montant de ces opérations prévues au budget est de :

96 000 € HT	pour les 2 cameras sur le pont de Pierre,
72 000 € HT	pour les 4 cameras du parc des sports Saint-Michel,
113 000 € HT	pour les 3 cameras cours Victor Hugo

L'Etat qui encourage ces équipements cofinance ces travaux au titre du fonds d'intervention pour la prévention de la délinquance, à hauteur maximum de 50%, selon les enveloppes disponibles..

Conformément à la procédure en usage en matière de vidéo surveillance le Préfet a donné son accord sur l'ensemble de ces projets après avoir recueilli l'avis favorable de la commission préfectorale compétente en Juin dernier.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs :

> d'approuver ce programme

> de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à solliciter les cofinancements de l'Etat sur ces opérations
- à signer les conventions y afférant,
- et à procéder à leur encaissement.

**M. JEAN-LOUIS DAVID.** -

Mes chers collègues, la délibération 544 concerne une demande de subvention auprès de l'Etat pour l'installation de caméras de vidéo-protection en particulier pour protéger le parc des sports Saint-Michel et le cours Victor Hugo.

**M. LE MAIRE.** -

Et le Pont de Pierre.

Mme VICTOR-RETALI.

**MME VICTOR-RETALI.** -

Bonjour Monsieur le Maire, chers collègues. Les caméras de surveillance ne sont pas une solution. Nous l'avons déjà démontré ici. J'en veux pour preuve cette nouvelle tranche d'installation qui prouve bien que si l'on surveille une rue, on va devoir surveiller toutes les rues un jour ou l'autre.

On remarque qu'en ce qui concerne la surveillance, l'Etat participe largement au financement, 50%. De quoi faire rêver le monde de la culture entre-autres.

Si je souligne ce point c'est qu'il semble que la France devienne un vaste champ de surveillance des citoyens. A quel point ? Nous le verrons certainement par la suite. Mais à ce moment-là il faudra assumer la participation de la Ville de Bordeaux à ce processus.

En ce qui concerne la Ville de Bordeaux, justement, il est intéressant de noter les lieux surveillés : le bas du cours Victor Hugo où se rassemblent les travailleurs étrangers pour l'embauche, le parc des sports Saint-Michel où se rassemblent les jeunes, et le Pont de Pierre qui fut le théâtre de rassemblements militants tout au long de l'année scolaire précédente, qui a connu un événement sans précédent, sa fermeture pure et simple pour empêcher les manifestants de l'autre rive, plus populaire et donc, selon les autorités, sans doute plus dangereuse, de traverser et de venir grossir les rangs de la manifestation prévue rive gauche.

Les étrangers, les jeunes, les militants, premiers publics ciblés, mais d'autres suivront un jour, soyons sans crainte. Il sera alors trop tard pour se lamenter en disant qu'on ne faisait que protéger les biens et les personnes. Merci.

**M. LE MAIRE.** -

M. HURMIC

**M. HURMIC.** -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, une intervention sur cette même délibération.

On peut l'aborder de différentes façons. Jusqu'à présent sur les bancs de l'opposition nous avons essentiellement insisté à propos de la vidéosurveillance sur l'aspect idéologique qui consiste à être extrêmement méfiant vis-à-vis de cette société qui devient de plus en plus surveillante de ses concitoyens : fichiers multiples, caméras vidéo qui occupent la plupart des villes. Donc il y a tout un débat idéologique à avoir sur cette question-là.

Je l'effleure à peine aujourd'hui, mais je voudrais quand même vous mettre un peu en garde sur ce que disent un certain nombre de personnes qui à mon avis ne sont pas des idéologues. Par exemple le Président de la Commission Nationale Informatique et Liberté, M. Alex Türk, qui est un magistrat respecté et respectable, régulièrement alerte les pouvoirs publics sur cette espèce de dérive qui consiste à encourager ces systèmes de vidéosurveillance sur notre territoire national.

Je n'aborde pas cette question aujourd'hui sur ce terrain-là, mais essentiellement sur un autre, à savoir : quelle est l'efficacité de ce type de mesure ? Et si je ne l'aborde pas sur le terrain idéologique je veux quand même dénoncer aussi une autre approche idéologique du sujet qui est précisément celle dans laquelle nous embarque le gouvernement et le ministère de l'Intérieur.

Moi je veux bien qu'on dise aujourd'hui : le gouvernement nous aide à financer à hauteur de 50% les équipements de vidéosurveillance à Bordeaux, mais j'ai envie de dire qu'on peut aussi présenter le problème différemment : la Ville de Bordeaux aide le gouvernement à équiper le territoire de vidéosurveillance. Car il faut qu'on soit bien clair sur le fait qu'il s'agit d'une politique nationale qui consiste à privilégier les équipements de vidéosurveillance. Je n'en voudrais pour preuve que la citation que je fais des propos du Ministre M. Brice Hortefeux, qui déclare :

« Il faut essayer d'anticiper la délinquance avec des moyens qui ont fait leur preuve à l'étranger, au Royaume Uni notamment.

On a observé en France que dans les collectivités qui utilisent la vidéo protection la délinquance diminuait deux fois plus vite que dans les collectivités qui n'en bénéficiaient pas. »

A partir de ces déclarations-là, effectivement, l'Etat a indiqué qu'il voulait les multiplier par trois. Je crois qu'actuellement il y a 20.000 équipements de vidéosurveillance dans notre pays. A échéance 2011 ils se sont fixés sur trois fois plus, c'est-à-dire 60.000 équipements de vidéosurveillance .

Je considère qu'il s'agit d'un débat de la part de l'Etat purement idéologique dans la mesure où, vous le savez, nous ne disposons aujourd'hui d'aucun bilan sur les installations qui existent.

D'abord ici à Bordeaux, vous nous dites dans la délibération que le système a fait ses preuves, mais nous n'avons jamais eu aucune étude nous permettant de savoir si effectivement ici à Bordeaux les équipements de vidéosurveillance qui sont déjà nombreux avaient permis de lutter efficacement contre la prolifération de la délinquance.

Mais il faut savoir également qu'au niveau national nous sommes confrontés à l'absence de données sérieuses sur ce type d'équipements. Il y a simplement eu un rapport qui a

été fait à l'initiative du ministère de l'Intérieur qui a été immédiatement démenti par des chercheurs du CNRS qui disent qu'actuellement il est impossible de mesurer l'efficacité de ces caméras de vidéosurveillance comme étant des mesures de lutte contre la délinquance.

Je tiens à indiquer que la position du ministère de l'Intérieur est d'autant plus idéologique qu'il se réfère, à mon avis imprudemment, à l'exemple anglais. Vous savez que l'Angleterre est le pays actuellement le plus consommateur de caméras de vidéosurveillance. Le modèle britannique auquel se réfère hardiment Monsieur le Ministre de l'Intérieur compte plus de 4,2 millions de caméras, soit 1 pour 15 habitants environ.

Il faut savoir que les Anglais eux-mêmes et le responsable de Scotland Yard a qualifié lui-même de fiasco l'expérience menée en Grande Bretagne. En effet, selon lui, à Londres seuls 3% des vols sur la voie publique auraient été élucidés grâce aux images enregistrées.

Le constat est à contre-courant des idées reçues. Il rejoint également celui qui a été fait par des organismes extrêmement sérieux dans notre pays qui concluent tous sur le fait que la vidéosurveillance aurait en réalité un très faible impact sur la prévention des crimes et délits, tout particulièrement dans les espaces étendus et complexes comme les espaces publics et les rues.

Un bémol est mis à ce constat. Là aussi je pense qu'il faut être honnête et aborder tous les aspects de cette question, la seule efficacité reconnue est celle concernant les atteintes aux biens dans des lieux fermés, notamment les parkings. Ce sont les seuls résultats vraiment positifs en matière de vidéosurveillance.

Donc l'exemple anglais auquel se réfère l'Etat pour nous demander de financer des équipements localement est, au dire même des Anglais, un véritable fiasco, ou en tout cas pour d'autres observateurs apporte des résultats qui sont particulièrement nuancés.

Voilà une première observation, Monsieur le Maire, que je tiens à faire sur cette délibération. On nous demande aujourd'hui de continuer à mettre l'engrenage dans une politique d'Etat qui n'a absolument pas été étudiée et qui n'a absolument pas fait ses preuves.

Mais aussi, un deuxième aspect de la délibération que je trouve assez choquant, c'est qu'une fois de plus l'Etat transfère aux collectivités locales un certain nombre de ses compétences. Je considère que la lutte contre la délinquance, la prévention de la délinquance, même si les collectivités locales accompagnent régulièrement de telles politiques, c'est d'abord en priorité une politique de l'Etat. Que l'Etat nous aide à 50% pour assurer une politique qu'il est censé devoir lui-même assumer, je considère que c'est la moindre des choses et que c'est tout sauf un cadeau qui serait fait à une collectivité locale.

Cela aussi – j'en terminerai sur ce point – doit nous amener à une véritable réflexion sur les fonctions de notre police municipale. J'ai cru comprendre qu'il y avait un certain malaise qui s'est accompagné d'un mouvement de grève il y a de cela quelques jours.

Qu'attend-on de notre police municipale ? Attend-on de notre police municipale qu'elle soit un accessoire de la police judiciaire ? Qu'elle fournisse à travers notamment la vidéosurveillance un certain nombre de données filmées pour aider la police nationale à faire son travail ? Attend-on plutôt de la police municipale la fonction qu'elle a remplie pendant plusieurs années, à savoir une politique d'ilotage, une politique de proximité, une politique de médiation entre les habitants ?

Je crois qu'on ne peut pas se dispenser à l'occasion de ce débat sur la vidéosurveillance de ces réflexions en amont sur ce que nous attendons de notre police municipale. Je crois que ce débat nous pourrions l'avoir, Monsieur le Maire. Je pense que notre Conseil Municipal pourrait enrichir la réflexion sur de telles finalités.

Un dernier mot. Vous savez que l'on reproche beaucoup à la politique de vidéosurveillance ce qu'on appelle l'aspect « plumeau ». C'est-à-dire que vous déplacez la délinquance. Sous les caméras, effectivement la délinquance peut éventuellement dans certains cas être appelée à diminuer, mais elle se recrée immédiatement hors du champ de la caméra. Donc c'est un effet plumeau qui coûte relativement cher à la collectivité.

J'aurais aimé, Monsieur le Maire, qu'à l'occasion de cette délibération nous ayons très sérieusement des études chiffrées nous permettant de nous éclairer sur les conséquences et sur les mérites de ce type de surveillance.

**M. LE MAIRE.** -

M. ROUVEYRE

**M. ROUVEYRE.** -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, voici donc que nous est présentée une demande pour une nouvelle extension du parc de vidéosurveillance à Bordeaux.

Nous avons prévu, lors du Conseil Municipal de juin 2008 quand vous avez décidé de mettre en place la caméra au Miroir d'eau, les risques inflationnistes que vous encouriez en mettant le doigt encore un peu plus loin dans le dispositif.

Ça n'a pas manqué. En deux ans et demi on passe de 3 caméras de vidéosurveillance à 24, soit 800 % d'augmentation - je parle seulement des caméras de vidéosurveillance urbaines - pour un montant total de 732.000 euros, rien qu'en investissement, puisque vous refusez de nous communiquer les chiffres en matière de fonctionnement. Vous avez même eu le culot de déclarer, je cite « En fonctionnement ça ne nous coûte rien, un peu de courant électrique ». Alors là, puisque vous sollicitez des preuves à tout bout de champ, j'ai évidemment fait la copie des procès-verbaux dans lesquels on peut lire cette déclaration caricaturale.

Vous oubliez bien entendu l'entretien, les réparations puisque c'est du matériel qui change assez régulièrement, et vous oubliez les agents qui doivent en principe surveiller 24 heures sur 24 ces vidéos, sinon quel intérêt ?

Selon nos estimations il faut compter 100.000 euros par an en fonctionnement pour un parc d'une vingtaine de caméras, pour le seul traitement des policiers municipaux qui seraient sans doute bien plus attendus sur le terrain.

Je ne reviendrai pas sur l'inefficacité prouvée de la vidéosurveillance. La seule comparaison qui à mon avis est criante c'est celle dont Pierre HURMIC a parlé, Londres, qui est dans le monde la ville la plus vidéosurveillée, mais qui pour autant n'en est pas la ville la plus sûre.

Pour les éléments qu'il a donnés sur Scotland Yard, pour tous les rapports officiels, pour tout ce que vous voulez - puisque vous nous citez des sources - je vous invite à consulter « Wikipédia ».

Je sais que vous êtes un homme exceptionnel, Monsieur le Maire, mais pouvez-vous nous expliquer comment nous allons réussir là où tout le monde a reconnu que cela ne marchait pas ? Il y a même des communes qui ont décidé de faire machine arrière. Je prends l'exemple d'Amiens où la nouvelle municipalité a considéré qu'il fallait mettre un moratoire et attendre les études pour savoir si on allait engager davantage de financements dans ces dispositifs.

Je rappelle d'ailleurs sur l'inefficacité que les policiers municipaux peuvent effectivement la nuit visionner les caméras, mais ils n'ont pas le droit d'intervenir puisqu'ils ne sont pas payés pour ça. Vous l'aviez dit lors d'un précédent Conseil Municipal, il n'y a pas le budget pour les patrouilles municipales la nuit.

J'ai relu le procès-verbal de vos interventions en la matière et à propos de l'effet plumeau dont Pierre HURMIC parlait selon lequel effectivement les experts considèrent qu'on ne supprime pas le problème, on ne fait que le déplacer, vous avez déclaré, Monsieur le Maire » : « La preuve que ça marche, là où il y en a... ». Quelle formidable manière de trouver des solutions efficaces.

D'ailleurs si vous en faites une philosophie de vie, c'est vos voisins qui vont être heureux. Vous rencontrez un obstacle pour rentrer chez vous, qu'à cela ne tienne, vous le déplacez sur la porte du voisin et vous vous exclamez : regardez, ça marche, je peux enfin rentrer chez moi.

J'espère que vous y verrez une preuve de sagesse. J'ai renoncé à vous convaincre. Vous jetez par la fenêtre l'argent des contribuables. Vous leur en rendrez compte.

Toutefois je voulais m'adresser à certains membres de votre majorité. Vous le savez, ces caméras sont financées, Pierre HURMIC l'a redit, pour moitié par le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance. En août le gouvernement a décidé qu'à l'aide de ce fonds il fallait multiplier par trois le nombre de caméras de vidéosurveillance. La commande de Nicolas Sarkozy a fait tousser, même à droite. Je cite :

« En triplant le nombre de caméras sur la voie publique d'ici 2011 le choix de Monsieur le Ministre Brice Hortefeux a au moins eu le mérite d'être clair. Monsieur le Ministre est pour la robotique et la déshumanisation des villes. La sécurité publique devient une question technologique, sa vidéosurveillance n'est pas une protection, c'est une violence sociale. »

Il s'agit d'un communiqué de presse commun 4/21 Modem, dont il me semble que certains membres ici sont présents. Evidemment je le tiens à votre disposition puisqu'il faut citer ses sources. Je m'attendais bien à devoir donner des explications. J'ai ici le communiqué, et si je le mets sur mon blog, M.ROBERT, je le mettrai en lien pour que vous puissiez le trouver et y répondre au prochain compte rendu de cette séance.

Si on regarde les deux dernières années, au lieu de gâcher 932.000 euros, investissement plus fonctionnement, c'est 23 équivalents temps plein d'éducateurs spécialisés que nous aurions pu appeler en renfort. Il aurait mieux valu des spécialistes de la prévention de la délinquance en contact avec le terrain pour répondre humainement, intelligemment au problème de délinquance.

**M. LE MAIRE.** -

Mme FAYET

**MME FAYET.** -

Puisque je suis directement interpellée je vais répondre. Mais de toute façon je comptais bien intervenir sur le sujet. Vous le savez, ce sujet m'intéresse et j'aime bien qu'on fasse un petit travail de mémoire et en tout cas qu'on soit honnête dans ses approches sur ce sujet-là...

**M. LE MAIRE.** -

Il ne faut pas rêver.

**MME FAYET.** -

Vous savez très bien que plusieurs fois par an, et là ça sera le mois prochain - c'est dommage que ça ne soit pas aujourd'hui parce que visiblement vous avez des problèmes d'amnésie - vous savez très bien qu'on a des délibérations qui exposent très clairement tout le travail énorme, j'insiste, énorme, de prévention qui est fait par nos équipes, mais surtout en collaboration avec tous les acteurs de terrains : avec les écoles, avec les compagnies de transport, avec les collèges, avec les associations de quartiers, etc. Donc il y a un très gros travail de prévention qui est fait constamment que vous semblez méconnaître.

Je vous invite vraiment à venir siéger au Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. Je pense que ça sera très gratifiant pour tous les gens qui travaillent sur ce sujet à longueur d'année de voir que vous vous intéressez à leur travail et que vous ne regardez pas les choses par le petit bout de la lorgnette.

Bien évidemment, une caméra toute seule c'est inefficace, c'est violent, c'est intrusif. Oui, je suis prête à partager votre point de vue. Mais justement, à la Ville de Bordeaux on a choisi de mettre ces caméras d'abord avec parcimonie, parce que – merci d'avoir fait le compte, Mathieu ROUVEYRE – 24 caméras c'est vraiment très peu sur une grande ville comme Bordeaux. C'est très peu.

En tout cas, chaque fois ces caméras sont au milieu d'un dispositif extrêmement global, un dispositif transversal qui fait intervenir simultanément des acteurs de prévention, des bornes éthylotests, des associations de prévention de l'alcoolisme... Il y a tout un dispositif et la caméra n'est qu'un petit élément de ce dispositif. C'est ce dispositif global cumulé qui est intéressant et qui est relativement efficace.

Excusez-moi de le dire, mais la Ville de Bordeaux n'est pas une ville violente, n'est pas une ville insécure, mis à part quelques accidents, des choses graves que parfois on ne peut pas éviter ; mais globalement ce n'est pas une ville insécure justement parce que depuis des années il y a tout ce travail qui se fait en parfaite coordination aussi avec la police, avec les magistrats, et que petit à petit finalement ce système de veille est très payant.

Donc moi ne n'ai pas honte de dire qu'une caméra au milieu de ce dispositif global ça a du sens et ce n'est pas du tout liberticide ni dangereux pour les citoyens.

**M. LE MAIRE.** -

M. SIBE



**M. SIBE.** -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, juste quelques points car j'étais déjà intervenu sur ce sujet l'an passé, pour rappeler que d'abord ce système s'intègre effectivement dans une politique nationale, et qu'ensuite je suis très surpris d'entendre de telles contradictions de la part de l'opposition qui d'une part dit que c'est inefficace, mais qui d'autre part ne s'appuie sur aucun chiffre puisqu'ils disent eux-mêmes qu'il n'y a pas d'études et qu'ils attendent les résultats.

Donc il faudrait savoir dans quelle catégorie on se place. Est-ce qu'on est dans l'interrogation, ou est-ce qu'on est dans l'affirmation ? Si on veut amener des preuves il faut amener des chiffres.

En même temps, c'est toujours le même débat, j'ai entendu parler d'idéologie. Mais est-ce que c'est vraiment une idéologie louable que de vouloir en permanence faire peur à la population en essayant de dire : vous êtes filmés... etc ? J'en doute.

De plus, je pense que la vidéosurveillance, comme cela a été démontré tout à l'heure par Mme FAYET, ce n'est pas le seul dispositif qui soit mis en place parce que ça serait réducteur, ça s'intègre dans un dispositif beaucoup plus complet. Qui plus est, ça vise effectivement à la protection des biens et des personnes ; et en fait, si on n'a rien à se reprocher je ne vois pas où est véritablement le problème.

Nous devrions avoir la volonté de nous mettre tous ensemble derrière la protection des biens et des personnes car je pense que cela relève de notre devoir, et dire tous ensemble : oui, nous acceptons, parce que c'est la volonté de la politique nationale, parce que ce sont nos concitoyens, parce que c'est mon maire et parce que c'est ma ville.

**M. LE MAIRE.** -

M. DAVID.

**M. JEAN-LOUIS DAVID.** -

Monsieur le Maire, pour répondre à mes collègues sur deux trois points.

D'abord confirmer ce que Véronique FAYET vient de dire. La mise en place de caméras sur la commune, les endroits où elles sont, c'est un élément d'un dispositif que nous évaluons en permanence.

Deuxièmement, mon Scotland Yard à moi c'est le Directeur Départemental de la Sécurité Publique avec lequel nous avons des échanges continuels, qui lui, et lui seul, est en mesure de donner un certain nombre d'éléments qui confirment que précisément les caméras là où elles ont été disposées ont servi, en les prenant au centre de vidéosurveillance de la ville, à dénouer un certain nombre d'affaires qui ne sont d'ailleurs pas anodines.

Nous avons peu de caméras par rapport à toutes les villes de France. On est très en retard par rapport à ça.

Ensuite, M. HURMIC se pose la question de l'utilité, ou du pourquoi des missions de la police municipale. Sans vouloir ouvrir ce dossier, c'est précisément parce qu'il y a un nouveau projet de service de la police municipale - cela a été largement expliqué - que nous avons eu toutes ces discussions récentes qui ont amené le travail que vous savez de façon à ce qu'elle soit de plus en plus proche de nos concitoyens.

Pour terminer je dirai que personne ne peut contester et personne ne conteste nulle part que les caméras soient utiles notamment sur les quais de Bordeaux parce qu'elles participent là aussi à ce que cet endroit reste tranquille tel qu'il est aujourd'hui.

**M. LE MAIRE.** -

M. MOGA

**M. MOGA.** -

Monsieur le Maire, je voudrais dire à Mathieu ROUYEYRE que les caméras de vidéo protection sont très efficaces notamment quai de Paludate où les images nombreuses sont envoyées en temps réel à la police nationale. Cela a permis à la police d'attraper certains jeunes dans des situations pas du tout équivoques.

Et je peux vous dire que la police – je confirme ce qu'a dit Jean-Louis DAVID – est très satisfaite de cette méthode de travail que nous mettons en place à certains endroits stratégiques.

**M. LE MAIRE.** -

M. ROUYEYRE

**M. ROUYEYRE.** -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, vous nous apprenez, M. MOGA que les images sont diffusées en temps réel à la police nationale. Il me semblait qu'elles étaient visionnées ici et que lorsqu'il y avait une difficulté la police nationale était saisie. Mais, bon. Je suis content de le savoir.

Sur les études, M. SIBE, on vous dit qu'il en existe au niveau national et international. Ce qu'on aimerait c'est que les études rendent compte de l'efficacité de la vidéosurveillance, parce qu'on a quand même quelques années d'expérience à Bordeaux sur ce territoire-là. Ce n'est pas compliqué de nous en présenter.

M. DAVID nous dit que c'est au chef de la police de nous l'expliquer. Je rappelle qu'ici nous sommes dans une assemblée d'élus et que si des chiffres doivent être communiqués c'est dans cette assemblée pour éclairer le vote des élus, parce que depuis que nous avons mis le doigt dans l'engrenage, jamais à aucun moment vous avez été en capacité de nous produire un quelconque rapport d'efficacité des caméras de vidéosurveillance.

Vous parlez, Mme FAYET, des Conseils Locaux de Prévention de la Délinquance qui font un vrai travail. J'en suis d'accord, en particulier celui de Bordeaux, avec notamment beaucoup de travail d'éducation. Sauf que, vous le savez très bien, le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance n'augmente pas. Or vous avez une commande politique qui vous dit : plus de vidéosurveillance. Ça veut dire quoi ? Que tout l'argent qui va être utilisé sur la vidéosurveillance va venir en moins sur les actions spécifiques. Ce n'est pas une complémentarité. Vous le savez très bien. On est en train

au fur et à mesure d'éliminer l'efficacité, en tout cas le travail des éducateurs de rue. C'est là qu'il y a un vrai danger.

**M. LE MAIRE.** –

Nous sommes ici dans un débat politique et idéologie et je crois qu'il faut assumer ses choix et ses valeurs.

Pour moi la sécurité et la tranquillité publiques sont une des libertés de la personne humaine les plus fondamentales. Il est donc de notre responsabilité d'y travailler.

Le système des caméras de vidéo protection y contribue. Moi je n'ai aucun doute à ce sujet.

Lors de la dernière réunion du Conseil Local de Prévention de la Délinquance et de la Sécurité, le CLSPD, j'ai interrogé successivement le Directeur Départemental de la Sécurité Publique et le Procureur de la République : Est-ce que d'après vos constatations c'est utile ou ce n'est pas utile ? La réponse a été sans hésitation : c'est utile.

Je ne sais pas ce qui se passe à Londres pour Scotland Yard. Ce n'est pas mon problème. J'ai cru entendre que lors des attentats qui se sont déroulés à Londres la vidéosurveillance avait été extrêmement utile dans la recherche des coupables, et qu'elle a beaucoup servi à l'époque. Mais c'est leur problème.

En tout cas chez nous le diagnostic de ceux qui sont responsables de la sécurité publique est tout à fait clair ; Alain MOGA a parlé en particulier de Paludate, depuis qu'il y a des caméras de vidéo protection les améliorations sont perceptibles.

La Ville de Bordeaux reste très sous-équipée. Une vingtaine de caméras de vidéo protection - je mets de côté les caméras du contrôle d'accès dans le centre historique qui, elles, se bornent à repérer les voitures et les conducteurs qui entrent dans le secteur à contrôle d'accès, donc ça n'a rien à voir – une vingtaine de caméras de vidéo protection c'est peu de chose.

Est-ce que c'est la panacée ? Evidemment non.

On peut mentir de différentes manières. On peut notamment mentir par omission et passer sous silence l'extraordinaire travail que nous faisons, malgré les carences du Conseil Général, pour développer les actions de prévention à Bordeaux. Véronique FAYET en a parlé tout à l'heure, notre dispositif est extrêmement ambitieux, il maille tout le territoire, il est très efficace et on a avec les services et les associations des relations très constructives pour un travail très productif.

La police nationale elle-même développe ses moyens d'intervention. Elle vient de mettre en place sur Bordeaux même ce qu'on appelle une UTEQ, une Unité Territoriale de Quartier, qui va se déployer sur l'ensemble de la ville et dont les premières constatations ont déjà été extrêmement utiles. C'est de la police de proximité.

La police municipale n'a pas vocation à s'engager dans le maintien de la sécurité publique. Ce n'est pas son rôle. D'ailleurs elle n'est pas armée. Et aux termes du nouveau projet de service qui a rallongé un peu la période au cours de laquelle elle est opérationnelle, elle arrête à 22 heures l'été. Donc à partir de 22 heures, bien évidemment c'est la police nationale qui est seule en première ligne.

En ce qui concerne le fonctionnement des caméras de vidéo protection, les images arrivent ici au PC de la Ville, et ce n'est qu'à la requête de la police qu'elles peuvent être basculées sur la police nationale, le cas échéant en temps réel. Vous imaginez bien que si un policier municipal dans le PC de vidéosurveillance est le témoin d'un acte de délinquance il ne va pas attendre le lendemain pour saisir la police nationale. A ce moment-là il bascule effectivement en temps réel. C'est déjà arrivé.

Cet élément n'est, je le répète, pas une panacée, c'est simplement une partie d'un tout qui est ambitieux, et avec un bilan global positif. La délinquance et la criminalité ont connu depuis 5 ans à Bordeaux une baisse régulière et spectaculaire. Les taux d'élucidation des actes délictueux auxquels la vidéo protection concourt de manière très efficace, se sont améliorés là aussi de façon très substantielle.

Depuis 6 mois, malheureusement, nous assistons à une certaine dégradation de la situation et à une remontée des statistiques. Nous ne pouvons pas tolérer cette dégradation, d'où les initiatives que nous prenons aujourd'hui.

Il n'en reste pas moins que parmi toutes les grandes agglomérations de plus de 500.000 habitants – puisque la circonscription de police de Bordeaux porte sur plus de 500.000 habitants – celle dans laquelle aux dernières statistiques qui m'ont été communiquées le taux de délinquance et de criminalité est le plus faible c'est la circonscription de police de Bordeaux.

Donc nous sommes dans une ville relativement tranquille. Il y a des inquiétudes à avoir. Les cambriolages se sont développés depuis 6 mois. Je suis très préoccupé par les rassemblements plutôt nocturnes de jeunes et de moins jeunes qui se réunissent pour picoler et se saouler la gueule, disons les choses comme elles sont. Nous assistons là à une espèce de contagion du « botellon » à l'espagnole. Nous ne pouvons pas laisser se produire ces choses. Il y va de la santé de nos jeunes et il y va évidemment de la tranquillité publique.

J'ai demandé d'ailleurs au Préfet de police de reprendre la réflexion sur les horaires d'ouverture et de fermeture des établissements de nuit, ainsi que sur un plan départemental de prévention de l'alcoolisme.

J'ai pris l'année dernière au mois de janvier 2008, si je me souviens bien, un arrêté qui interdit la consommation d'alcool sur la voie publique. Nous sommes en train de regarder comment le modifier pour qu'il soit plus efficace. Et j'ai demandé à la police de le faire respecter.

On ne laissera pas les marches du Grand Théâtre, le Miroir d'eau, la place de la Victoire devenir les lieux de rassemblement de bandes qui se réunissent tout simplement pour entrer dans le coma éthylique le plus rapidement possible, puisque c'est ça le jeu. Comment se saouler le plus vite possible. C'est inacceptable et ça fait partie aussi d'une politique de sécurité et de tranquillité publiques.

Voilà. Je pense qu'on a tout dit.

M. RESPAUD, vous vous êtes déjà exprimé. On ne va pas prolonger indéfiniment...

Il va falloir qu'un jour ou l'autre je fasse respecter le règlement. On a eu une discussion. Les adjoints ont répondu. Je réponds. Le débat est clos, M. RESPAUD.

Alors je vous donne la parole, mais vous ne respectez aucune règle. Aucune. Vous parlez quand ça vous chante et comme il vous plaît !

Je vais un jour arriver au système que pour l'instant je refuse de mettre en place de l'horloge avec le temps de parole qui se décline, de façon que chacun puisse s'exprimer. Vous n'avez qu'à vous exprimer avant ! Dans toutes les assemblées... Regardez ce qui se passe au Conseil de Communauté, c'est le président qui conclut et on ne relance pas le débat.

Je vous donne la parole parce que si je ne vous la donne pas vous risquez de quitter la séance, ce qui me ferait beaucoup de peine, vraiment beaucoup de peine. Alors je vous donne la parole.

**M. RESPAUD.** -

Je sens beaucoup d'ironie dans vos propos, Monsieur le Maire, mais...

(Brouhaha)

**M. RESPAUD.** -

Regardez, la dernière fois vous nous avez dit : j'ai fait le vote deux fois. C'est faux. Il n'a été proposé qu'une fois. Là vous nous dites : vous vous êtes déjà exprimé. Je regrette, je ne me suis pas encore exprimé...

**M. LE MAIRE.** -

Votre groupe s'est exprimé plusieurs fois.

**M. RESPAUD.** -

Dans mon groupe il y a eu une expression, mais vous, vous avez apporté des éléments nouveaux à l'intérieur du débat.

Vous dites : vos valeurs et nos valeurs sont différentes. C'est finalement des différences politiques. Moi je regrette. En tout cas en ce qui nous concerne la sécurité et la tranquillité publiques ça fait aussi partie de nos valeurs. On sait très bien que la liberté de chacun dans une république se mesure à la tranquillité publique et à la sécurité publique. Il ne s'agit pas pour nous de dire que c'est moins important que pour vous. Pour nous c'est aussi important.

Par contre dans les moyens qui sont utilisés pour y arriver c'est vrai que nous pouvons avoir des divergences. Le débat d'aujourd'hui le montre facilement.

Nous, nous sommes pour une police de proximité qui a été supprimée il y a quelques années alors que ça existait. Je me souviens d'un certain nombre de gouvernements où ça existait. En particulier sur le sud de Bordeaux dont M. MOGA a été tout à l'heure le chantre, il y avait un poste de police rue d'Armagnac, un poste de police à la gare Bordeaux-St-Jean qui ont disparu. Et on remplace les hommes, la police nationale, par des machines, par des caméras.

Moi ce que je souhaite c'est qu'on ait un bilan de l'efficacité des caméras qui ont été mises en place. C'est vrai qu'à chaque réunion de quartier on nous dit : « C'est efficace ! » Attendez ! Qu'on nous montre ce qui s'est passé à la suite de ça. J'ai demandé à M. Doutré chargé de la sécurité quel était finalement l'intérêt et quels étaient les chiffres. Il n'a pas trouvé. Et pourtant quai de Paludate : 550.000 euros l'installation des caméras de vidéosurveillance...

**M. LE MAIRE.** -

M. RESPAUD vous voulez bien conclure s'il vous plaît.

**M. RESPAUD.** -

Ce que je voulais dire c'est qu'il nous faudrait un rapport sur l'efficacité, au minimum. Ça nous semblerait le plus intéressant.

Ensuite, Monsieur le Maire, je vous rassure, nous avons en commun la recherche de la sécurité et de la tranquillité publiques. C'est déjà de grands liens qui nous rapprochent.

**M. LE MAIRE.** -

Je vais vous décevoir. Je ne partage pas vos valeurs, M. RESPAUD. Il y a un clivage entre la droite et la gauche dans ce domaine, et vous avez fait vos preuves.

Je me souviens du Gouvernement Jospin 1997 / 2002, vous avez fait vos preuves en matière de sécurité, au point d'ailleurs que cela a même créé un malaise chez vous.

**M. RESPAUD.** -

Les chiffres, Monsieur le Maire...

**M. LE MAIRE.** -

Le clivage est idéologique. Vous faites de la démagogie en refusant de doter la police des moyens qui lui sont nécessaires pour accomplir sa mission. C'est vrai depuis toujours. C'est dans vos gènes. C'est très bien. On peut le respecter après tout, mais en tout cas ce n'est pas la même conception de la vie publique.

Deuxièmement, le bilan, il est clair, c'est que de 2004 à 2009 la délinquance n'a pas cessé de baisser à Bordeaux. Est-ce que vous pourriez en dire autant dans la période où vous avez été au gouvernement ? Non.

**M. RESPAUD.** -

Ce n'est plus le cas actuellement, et en 2009 M. Doutré nous a dit l'inverse, Monsieur le Maire...

**M. LE MAIRE.** -

C'est bien pour ça que nous réagissons et que nous complétons notre dispositif de façon à faire que les bons résultats... Parce que même si aujourd'hui il y a eu une reprise depuis le début de l'année, on est encore très au-dessous des chiffres qu'on a connus lorsque M. Jospin a prononcé son discours de Villepinte, vous le savez, qui avait mis le feu aux poudres et qui vous a coûté cher.

Alors on verra ce que les Bordelais apprécient le plus, notre politique ou la vôtre.

On ne va pas poursuivre indéfiniment ce débat. Je mets aux voix ce projet :

Qui est d'avis de l'adopter ?

Avis contraires ?

Abstentions ?

Très bien. Voilà au moins un débat clair.

## **ADOPTE A LA MAJORITE**

VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE  
VOTE CONTRE DU GROUPE COMMUNISTE  
VOTE CONTRE DU GROUPE DES VERTS

**D -20090545**

**Installation classée pour la protection de l'environnement.  
Société S.F.R. S.A. à Bordeaux Lac. Autorisation d'exploiter des  
groupes frigorifiques et électrogènes. Avis du Conseil Municipal.**

Monsieur Jean Louis DAVID, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :  
Mesdames, Messieurs,

La Société SFR, 2ème opérateur français de télécommunication exploite en France 16 centres informatiques. L'un d'eux est situé à Bordeaux-Lac, rue du Docteur Gabriel Péri. Il est en service depuis 2001.

Les activités du «Net center» SFR nécessitent des équipements informatiques et de télécommunication générant une importante dissipation de chaleur, rendant obligatoire la climatisation des locaux, afin de maintenir une température compatible avec le fonctionnement des appareils électroniques.

De plus, ces installations fonctionnent 24 heures sur 24 par alimentation électrique. Cette dernière est secourue par des batteries et onduleurs permettant de pallier des microcoupures et coupures de faible durée. Au-delà de 15 minutes, l'alimentation électrique est alors fournie par des groupes électrogènes de secours.

Par ailleurs, les salles informatiques sont équipées d'une détection incendie reliée à un système d'extinction automatique par diffusion d'un gaz fluoré plus lourd que l'air.

A son origine, le site a fait l'objet d'une déclaration en Préfecture au titre de la réglementation des Installations Classées pour la protection de l'Environnement (récépissé déclaration du 18/08/2000. Rubriques de classement concernant les fluides halogénés, les installations de combustion, les installations de réfrigération, les ateliers de charge d'accumulateurs).

A la construction, les locaux ont été surdimensionnés dans l'optique d'une augmentation de capacité. Celle-ci est désormais envisagée et va donc conduire en complément des nouveaux équipements informatiques et de télécommunication à rajouter des groupes froids, des groupes électrogènes, des batteries et onduleurs, des bouteilles de gaz d'extinction supplémentaires. Ces équipements relèvent dès lors d'un classement en autorisation au titre de la réglementation ICPE (installations de combustion et de réfrigération).

Une enquête publique est organisée à l'Hôtel de Ville du 28 septembre au 28 octobre. Le Conseil Municipal est invité à donner son avis sur la base d'un dossier comportant une étude d'impact et une étude de danger.

Les impacts potentiels identifiés concernent les gaz d'échappement des groupes électrogènes à moteur thermique et les bruits engendrés par les groupes électrogènes et les équipements de réfrigération.

Les émissions atmosphériques de polluants liées au fonctionnement des moteurs diesel sont minimales car ceux-ci ne fonctionnent que très peu de temps (périodes de coupure d'alimentation du réseau électrique et essais mensuels correspondant à 7 heures par an).



Les différentes sources de bruit font l'objet des traitements d'insonorisation nécessaires pour respecter les valeurs réglementaires.

Les risques d'incendie et d'épandage de liquide inflammable sont prévenus par diverses dispositions (locaux techniques coupe-feu, détection incendie, moyens d'extinction, cuvettes de rétention).

Les fluides réfrigérants utilisés sont non toxiques et non inflammables.

Au vu des observations précédentes, je vous propose Mesdames, Messieurs, d'émettre un avis favorable au présent dossier, tout en demandant le strict respect des prescriptions réglementaires d'aménagement et d'exploitation applicables à cette installation classée.

Néanmoins, dans le cadre d'une démarche de développement durable, il est demandé à l'exploitant une maîtrise renforcée de ses consommations électriques, notamment pour les besoins de climatisation des salles informatiques, en engageant toute étude et amélioration que ce soit au niveau des équipements générateurs de chaleur, des locaux et des installations de réfrigération.

**M. JEAN-LOUIS DAVID.** -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, il s'agit d'un dossier sur lequel l'avis de la commune est recherché.

La société S.F.R. a, à Bordeaux-Lac, un site d'informatique très important qu'elle avait surdimensionné au moment de sa construction et qu'elle souhaite maintenant utiliser pleinement.

Etant donné qu'il y a sur ce site des groupes de froid, des groupes électrogènes, des batteries, des onduleurs, des bouteilles de gaz d'extinction supplémentaires, une enquête publique est nécessaire.

Nos services ont fait un certain nombre d'observations concernant les impacts potentiels identifiés, concernant les émissions atmosphériques de polluants. Au vu de l'ensemble de ces observations nous vous proposons d'émettre un avis favorable au présent dossier tout en demandant le strict respect des prescriptions réglementaires d'aménagement et d'exploitation applicables à cette installation classée.

Dans le cadre d'une démarche de développement durable il est demandé à l'exploitant une maîtrise renforcée de ses consommations électriques, notamment pour les besoins de climatisation des salles informatiques, en engageant toute étude et amélioration, que ce soit au niveau des équipements générateurs de chaleur, des locaux et des installations de réfrigération.

**M. LE MAIRE.** -

M. RESPAUD.

**M. RESPAUD.** -

Au sujet de la société S.F.R. S.A. je ne peux pas laisser passer le phénomène des ondes électromagnétiques, même si nous voterons pour cette délibération telle qu'elle nous est présentée. Je voudrais ajouter un certain nombre d'éléments.

Dans ce rapport qui a été publié il y a une semaine environ, les experts de l'Agence de Sécurité Sanitaire de l'Environnement et du Travail estiment que si rien n'est encore prouvé des interrogations subsistent sur les effets notamment des antennes. Ça devait être un rapport arbitre, celui qui, après une première phase du Grenelle des Ondes, devait faire le point sur ce que la science sait ou non sur la possible dangerosité des ondes.

La conclusion vous la connaissez également, ce sont des ondes qui sont à produire et à consommer avec modération.

Ici nous avons déjà travaillé là-dessus. Dans l'agenda 21 il y a un chapitre qui y est relatif, une fiche action. Egalement le Conseil scientifique s'est penché là-dessus. Et je crois que plus récemment vous êtes intervenu dans un certain nombre de cas où il était question de mettre des paraboles.

Moi ce que je souhaite c'est qu'on aille plus loin. On a recensé, maintenant. On sait parfaitement où se trouvent toutes ces antennes, celles qui sont notamment à proximité des écoles et des crèches. Moi ce que je souhaite c'est de rendre obligatoire le plus rapidement possible l'éloignement des crèches et des écoles dans un délai d'un an, par exemple, en obligeant peut-être les opérateurs à se regrouper.

Moi je crois que ça serait un point supplémentaire qui serait à rajouter dans l'agenda 21. Je souhaite que ce soit pris en compte dans les prochains travaux. Merci.

**M. LE MAIRE.** -

Pas d'autres remarques ?

Qui est contre la proposition qui vous est faite ?

Qui s'abstient ?

Merci.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**